

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Jeudi, 16 Avril 1903.

VOL. XXXVI.—No. 42

## ADRESSES D'AFFAIRES

**Dr J. A. LEGER**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtisse entre l'hôtel Weldon et la pharmacie Lawton.  
Résidence au coin de la rue Ste-Anne et de la grand rue.

**Dr L. J. Belliveau**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau dans la bâtisse Adam Tait, Grand'Rue.  
Résidence à l'Hôtel-Weldon, où on le trouvera la nuit.

**Dr L. Eric Robidoux**  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau : Première porte à l'Est de la pharmacie Deacon.  
Résidence : rue St-Joseph.

SHÉDIAC, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

**Dr E. T. Gaudet**  
MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH—MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

**Dr T. J. Bourque**  
Ancien bureau du Dr Landry

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit

**Dr F. A. Richard**  
(Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal)

CHATHAM, N. B.

Bureau : Bâtisse B. Moran, coin des rues Duke et Cunard.  
Consultation à toute heure.

1er août 1900—ac

**Dr F. W. Tozer**  
Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal.

MÉDECIN ET CHIRURGIEN,  
KINGSTON, COMTE DE KENT

Consultation à toute heure.  
10 sept 1900

**W. A. Russell**  
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,  
COLLECTEUR, ETC.,  
SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on exécute toute instruction avec ponctualité.

**McInerney & Robidoux**  
AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,  
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.  
G. V. MCINERNEY. FERD. J. ROBIDOUX

**McQuarrie & Arsenault**  
VOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,  
Summerside, - - - I. P. E.

Argent à Prêter  
M. H. MCQUARRIE | AUBIN E. ARSENAULT

**P. D. LeBLANC**  
ORFÈVRE ET BIJOUTIER,  
Répare Montres, Horloges, Bijouteries de toute espèce. Tout ouvrage garanti, prix modérés.  
N'oubliez pas la place, en face du magasin O. M. Melanson & Cie, Shédiac, N. B.  
26 juin 1902—ac

## Législature du Nouveau-Brunswick

Séance du 6 avril.

Il est ordonné que les bills privés soient reçus jusqu'au 14 avril.

Plusieurs bills sont présentés, entr'autres par M. Tweedale pour autoriser la municipalité de Victoria à émettre des débetures, par M. Pugsley pour modifier la loi médicale, par M. Sweeney concernant la ville de Moncton, et par M. Pugsley concernant les sociétés d'amélioration locales.

M. Poirier présente une requête de N. A. Landry et autres en faveur d'un bill autorisant la municipalité de Gloucester à émettre pour \$5,000 de débetures.

L'hon. M. Sweeney présente une requête de l'hon. H. R. Emmerson et autres pour la constitution de la Société Historique de Chignectou.

M. Gogain présente une requête de Robert Phinney et autres pour la constitution de la compagnie du prolongement du chemin de fer Kent Northern.

En réponse à M. Hazen, l'hon. M. Pugsley dit que les sommes suivantes ont été payées pour l'enquête de l'école des sourds muets de Frédéricton : J. H. Barry, \$1,500; interprète, \$320.35; témoins, \$1,146.95; sténographes, \$896. M. Barry a siégé 62 jours. Le gouvernement n'a encore rien décidé quant au paiement des avocats.

En réponse à M. Hazen, M. Pugsley dit que l'enquête de l'hôpital public de St-Jean a coûté \$2,765.

M. Hazen attire l'attention sur les procès-verbaux de la chambre des communes sur le bill de redistribution. Il semble que le gouvernement d'Ottawa ne prendra pas l'initiative pour soumettre la chose à la cour suprême, et comme le bill est déjà devant la chambre des communes le gouvernement de cette province n'a pas une minute à perdre.

M. Pugsley répond que le gouvernement a fait des démarches et est prêt à préparer la cause pour la soumettre à la cour suprême.

L'hon. M. Pugsley attire l'attention sur la règle 78 qui veut qu'après ce jour les bills locaux qui seront présentés aient à payer les mêmes honoraires que les bills privés. Il sait qu'il y a encore bon nombre de bills locaux à venir et il suggère que du consentement unanime de la chambre ces bills soient reçus jusqu'au 14 avril comme auparavant. La suggestion est agréée et la règle 78 est suspendue jusqu'au 14 avril.

L'hon. M. LaBillois propose que la règle 79 soit suspendue pour lui permettre de présenter un bill ayant pour objet de constituer en corporation l'école d'agriculture et la ferme modèle de Rogersville.

M. Loggie présente la motion dont il a déjà donné avis pour amender la loi électorale de manière à assurer le parfait secret du scrutin. A l'heure qu'il est, le bourgeois des artisans peut mettre un bulletin de votation entre les mains de son employé, et le conduire au poll, ce qui n'est autre chose qu'un esclavage pour l'employé. La manière de voter pour le fédéral est préférable. Les députés doivent oublier leurs penchants politiques et s'appliquer à l'adoption d'une loi sauvegardant la liberté de l'électeur et le mettant à l'abri de la corruption, de l'intimidation et de la coercition.

M. Hartt seconde la motion.  
M. Hill ne croit pas que l'intimidation soit pratiquée au point qu'on le dit sous notre présente loi. Les bourgeois exercent sans doute plus ou moins d'influence, mais c'est l'influence naturelle de l'intelligence et du savoir. L'ouvrier est roi et maître de nos jours, et on ne peut les blâmer si quelques-uns aiment à faire plaisir à ceux qui leur font gagner

leur pain. Le scrutin secret amène la malhonnêteté en protégeant l'homme qui vend sa voix deux fois. Celui qui vend un article doit le livrer. Il y a autant de corruption dans les élections fédérales que dans les élections provinciales, et même plus. Ce sont surtout ceux qui achètent les voix qui devraient être punis rigoureusement. Il est dégoûtant de voir des gens qui vendent leur franchise pour quelques misérables dollars, et qui frappent ainsi le gouvernement responsable que nos pères priaient si haut qu'ils ont combattu et donné leur vie pour l'obtenir. Il faut s'unir pour déraciner cette terrible plaie. Il propose un amendement à la résolution en y ajoutant une clause à l'effet qu'il importe tellement que le choix des députés soit exempt de toute tache que la chambre est d'avis que la question doit être considérée d'une manière impartiale par tous les partis et que la résolution soit renvoyée à un comité spécial de sept membres choisis des deux côtés de la chambre et dont le premier ministre et le chef de l'opposition feront partie, dans le but d'arriver aux modifications qui paraîtront les plus propres à accomplir l'objet en vue.

M. Copp seconde l'amendement. Il est d'opinion que les travailleurs sont des hommes indépendants, et que l'intimidation n'a plus d'effet. On a parlé de l'intimidation des employés du chemin de fer dans le comté de Westmorland, mais il n'y a pas de classe plus indépendante que ces employés. Ils votent comme ils l'entendent. Il ne croit pas que la loi fédérale soit meilleure que la nôtre. A six heures il propose l'ajournement du débat.

Séance du 7 avril.

Plusieurs bills sont présentés, entr'autres par M. Poirier pour autoriser la municipalité de Gloucester à émettre pour \$5,000 de débetures, par M. Gogain pour constituer en corps la compagnie du prolongement du chemin de fer Kent Northern.

L'hon. M. Tweedie dit que le gouvernement a reçu une nouvelle communication du gouvernement d'Ottawa suggérant qu'on pourrait référer la question de la représentation de la province à la Cour Suprême qui siégera la semaine prochaine. Le procureur général prépare la cause en ce moment.

En réponse à M. Hazen, l'hon. M. Pugsley dit que le nombre de poursuites criminelles qu'il a dirigées en personne est de trois seulement, mais qu'il s'est occupé de toutes les causes criminelles qui ont surgi dans la province, de 75 à 100. Dans presque chaque cause les documents lui ont passé par les mains, et l'avocat qui les a dirigés a reçu ses instructions de lui. Sa présence aux procès est selon lui le moins important des devoirs que le procureur général a à remplir.

En réponse à M. Hazen, l'hon. M. Tweedie cite le seul ordre en conseil qui ait été passé en rapport avec le chemin de fer de Restigouche et Western. Cet ordre en conseil recommande qu'on s'adresse à la législature pour demander de l'aide supplémentaire afin d'assurer la reprise des travaux, mais que dans ce cas la compagnie soit obligée de construire des ponts d'acier avec des approches et des piles de maçonnerie.

M. Copp reprend le débat sur la résolution concernant la pureté et le secret du scrutin. Il se dit en faveur d'obliger ceux qui portent des accusations de corruption à prouver qu'eux mêmes n'ont pas fait de corruption.

M. McLatchy a vu plus de corruption dans les élections d'Ottawa que dans les élections locales. Il y a beaucoup de corruption électorale, tout le monde en convient. Mais il faut procéder avec prudence, et selon lui, la meilleur

chance à faire ce serait d'isoler le bureau de votation de tout contact avec les cabaleurs.

MM. Grimmer, Osman, Tweedale, Smith, Ryan prennent successivement la parole.

M. Hazen est heureux de l'accueil fait à la présente résolution qui est à peu près la même que celle qu'il avait présentée en 1899, alors que les ministériels s'élevèrent et proclamèrent que le scrutin actuel était ce qu'il y avait de mieux. Le scrutin secret et la corruption sont deux choses différentes. Celui qui vend son vote est libre de le faire, mais l'ouvrier que son bourgeois intimide et force, n'est pas libre. De là l'absolue nécessité du secret. Quand le scrutin actuel fut établi, ceux qui avaient des biens avaient seuls droit de vote. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et tout le monde sait qu'il y a de grandes corporations qui forcent la main à leurs employés quand ils vont voter. Le scrutin actuel n'est pas secret. Le bureau de votation est entouré, rempli parfois, de cabaleurs. Presque partout dans le monde on a adopté le scrutin australien, et nous devrions suivre l'exemple ici. Il accepte avec plaisir l'amendement et il espère que le comité reviendra avec un projet de loi efficace contre l'intimidation et la corruption qui se pratiquent si généralement dans la plupart de nos comtés.

L'hon. M. Pugsley remarque avec plaisir l'unanimité d'opinion en faveur de la modification de nos lois électorales de manière à assurer des élections pures. Mais nous ne devons pas adopter de système simplement parce qu'on l'a fait ailleurs. Il est d'avis que notre méthode actuelle peut être perfectionnée en entourant le bureau de votation de plus amples garanties contre l'intervention des corrupteurs et des intimidateurs. Nul autre que l'officier rapporteur, son clerc et un représentant de chaque candidat ne devrait être admis au bureau de votation, et les cabaleurs devraient être tenus à distance de la porte et un appartement privé donné à l'électeur pour choisir son bulletin.

M. Fleming appuie aussi la résolution, qui est adoptée telle qu'amendée.

M. Barnes présente un bill pour constituer la compagnie du chemin de fer de Beersville, comté de Kent.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'hon. M. Tweedie pour autoriser le louage et le développement du pouvoir d'eau du grand Sault. Il y a quelques années une compagnie, Sir Wm. Vanhorne en tête, avait obtenu l'autorisation d'utiliser les chutes du grand Sault, mais elle a laissé expirer sa charte. C'est pourquoi le gouvernement demande l'autorisation de louer ce magnifique pouvoir d'eau à toute autre compagnie moyennant un dépôt de \$50,000.

M. Hazen, M. Hill et M. Tweedale prennent la parole et après avoir été lu clause par clause, le bill est adopté.

## Noble protestation

Empêché, par une indisposition très grave, d'aller défendre au Parlement français les Congrégations persécutées, M. le Comte Albert de Mun a publié un plaidoyer dont nous extrayons un passage. Il s'agit des religieux exilés :

Ils sont 15 ou 20,000, hier encore et jusqu'au dernier moment tous occupés de servir leur Dieu, de le prier, d'enseigner sa loi, d'élever les enfants du peuple, de soigner les malades et de visiter les pauvres, ou de porter au loin, sous tous les cieux, le nom de Jésus et celui de la France : fils de saint Bruno, arrachés au mystère du désert alpestre,

ou se cachait, dans la contemplation, leur silencieuse austérité, héritiers de ces vieilles associations monastiques que, jadis, la société désorganisée vit parasite au milieu d'elle comme des exemplaires vivants d'obéissance et de concorde, de travail et de prière; disciples du doux et mystique amant de la Pauvreté chantée par Dante en son "Paradis", qui, les pieds nus, la corde autour des reins, annoncent encore au peuple, suivant le précepte du Maître, la grande fraternité de l'Évangile; ceux-ci, chargés d'un illustre et redoutable fardeau par les grands souvenirs de Dominique et de Thomas d'Aquin; parés du nom de Lacordaire comme d'une gloire jeune, apôtres, écrivains, éducateurs dont la robe blanche est encore marquée du sang versé sous la Commune; par les martyrs d'Arcueil, ceux-là, nés d'un acte d'amour divin au pied des échafauds de la Terreur, réservés eux aussi par un retour de leur tragique origine, au sanglant sacrifice de 1871, et dont le monde entier apprît à connaître la vertu quand lui furent révélées la vie et la mort héroïques du P. Damien; ceux-là encore qu'un pauvre vicar de diocèse de Belley destinait au modeste apostolat des campagnes françaises, et qui, poussés par l'appel de Dieu vers les terres océaniques, donneront un jour à la France la Nouvelle-Calédonie; et ces prêtres, graves et savants qui repèrent à notre temps et portent jusque dans l'Institut de France les grandes traditions de Pierre de Bérulle de Malebranche et de Massillon, et combien d'autres encore, divers de nom, d'habit, de vocation, mais tous conduits par ce besoin de l'âme que Bossuet appelle la "triomphante folie", en quelque un de ces asiles "dont la structure, comme dit Taine, est un chef-d'œuvre et dont les bienfaits sont intinis", et, mêlés avec eux, tous ces humbles enfants du peuple, qui se nomment ses Frères et se consacrent à son service comme eux-ci, que la Bretagne entière, couverte de leurs écoles, connaît et révère, en qui le grand nom de Lamenais, fait éclater, à la fois, par un frappant contraste, la stérile mémoire du prêtre apostat et la féconde activité du prêtre fidèle.

Le flot passe, roulant avec lui ces milliers d'hommes, tandis qu'au loin s'apprête, en rangs plus pressés, l'échafaud de demain, celle des humbles religieuses, pour qui, déjà, les agents de M. Combes dressent d'autres requisiitoires. Ces hommes, ce sont des citoyens soumis aux lois, jouissant de tous leurs droits civils; ils ne sont coupables d'aucun crime, d'aucun délit; aucun jugement ne les a frappés; ils s'en vont, cependant, au supplice! Le mot n'est pas trop fort: supplice de la vie brisée, vie de l'âme et du cœur à qui brusquement sont ravies les joies profondes de la vocation choisie, les douceurs intimes des chrétiennes amies; supplice aussi des œuvres anéanties, du dévouement interdit demain, sans doute, pour la plupart, supplice de l'exil, s'ils peuvent sonder ailleurs un foyer nouveau; supplice de la misère s'ils demeurent ici sans profession, puisqu'ils n'en avaient pas d'autre que l'enseignement ou la prédication, sans moyens d'existence puisqu'ils ne tiraient leur modeste vie que de cette profession même.

Pourquoi? Ils le demandent et M. Rabier leur répond: "Allez, vous êtes la Congrégation!"

## BONNE PRÉCAUTION

Si vous êtes sujet à la toux, prenez un peu de BAUME RHUMAL avant de vous exposer à l'air vif.

**RICHARDS' HEADACHE CURE** est sans narcotique

Comparez-le avec n'importe quel autre Thé et vous verrez pourquoi tant de gens disent qu'il

# Le THE RED ROSE est un BON THE.